

Gestion de l'absentéisme

Année scolaire 2020-2021

Objectifs :

- **Meilleure coordination entre les différents personnels de l'établissement**
- **Lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**

Rappel : La lutte contre le décrochage scolaire est la mission de tous.

○ **Coordination « PP - AED « suivi de classe »**



Les AED « suivi de classe » interviendront pour le ramassage des carnets dans la mesure du possible pendant les créneaux de « devoirs faits » animés par les PP pour une meilleure coordination et de meilleurs échanges => 1 fois par semaine pour chaque classe.

○ **Appels téléphoniques par la vie scolaire**



L'AED de bureau appellera, avec l'aide d'un(e) collègue, les familles à chaque début de demi-journée de cours des élèves absents sans motif connu. A la fin de la journée, un mail notifiant l'absence sera envoyé aux familles n'ayant pas recontacté l'établissement (voir fiche explicative « Signalement de l'absence d'un élève à son responsable légal »).

○ **La note d'information**



Comme l'année précédente, la note d'information reste en place. Un personnel de l'établissement la remplit lorsqu'il/elle constate une difficulté chez un(e) élève. La note est transmise par son rédacteur au principal adjointe et au professeur principal de l'élève de la classe. Elle est ensuite présentée au GPDS pour traitement. Si la note revêt un caractère urgent, elle est traitée sans examen du GPDS.

○ **Le GPDS**



Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire (GPDS), présidée par le chef d'établissement, se réunit une fois par semaine en se concentrant sur un niveau. Ainsi, chaque niveau sera vu toutes les 4 semaines. Il traitera les notes d'information rédigées par les différents personnels et les situations abordées par les différents membres le composant.

Les CPE